

Économie du Québec : les effets pervers du choc démographique sont à nos portes

Il importe d'agir maintenant pour amoindrir les conséquences sur le marché du travail

Le Québec s'apprête à subir deux ondes de choc simultanées au plan démographique, soit celles du vieillissement et de la baisse de la population. Bien que ce problème semble lointain et abstrait, la province devra bientôt affronter les importantes conséquences de ces bouleversements, notamment sur la croissance économique et le marché du travail. Le bassin de main-d'œuvre, soit la population âgée de 15 à 64 ans, diminuera dans à peine cinq ans, ce qui exercera une pression à la baisse sur le taux de chômage. Cela posera un défi de taille pour les entreprises qui auront de plus en plus de mal à recruter des travailleurs. Une pénurie de main-d'œuvre généralisée ou sectorielle est-elle à prévoir ? Une pression à la hausse sur les salaires surviendra-t-elle ? Ces enjeux, lourds de conséquences, méritent une analyse approfondie.

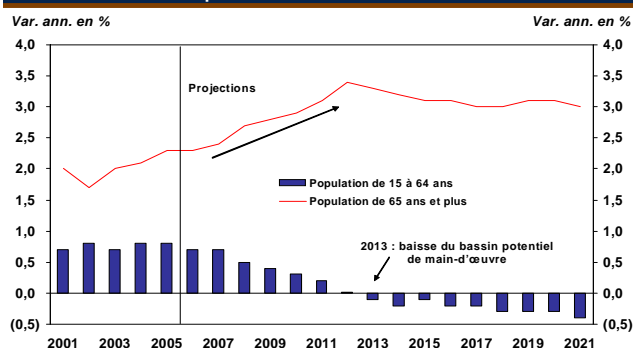
Comme les bouleversements seront plus marqués au Québec que chez nos principaux partenaires commerciaux, les enjeux économiques sont majeurs pour la province. Les tendances démographiques actuelles sont d'ailleurs impossibles à renverser à court et à moyen terme, et ce, même avec une immigration plus forte et une remontée du taux de natalité. Il importe donc de dégager des pistes de solution pour amoindrir ce choc qui semble désormais incontournable.

LA MAIN-D'ŒUVRE VIEILLIRA PLUS RAPIDEMENT AU QUÉBEC

Actuellement, la population du Québec est encore relativement jeune en regard des principaux pays industrialisés. En fait, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus avoisine actuellement les 15 %, soit l'une des plus faibles parmi les pays de l'OCDE. Un revirement majeur se pointe toutefois pour le Québec qui s'apprête à subir un vieillissement accéléré de sa population. Dès 2011, les premiers baby-boomers, nés entre 1946 et 1966¹, atteindront l'âge de 65 ans. Comme la vague de naissances survenue au cours de cette période a été relativement plus forte ici qu'ailleurs en Amérique du Nord, l'effet à venir sur le vieillissement de la population sera beaucoup plus marqué. Dans une quinzaine d'années, le quart des habitants du Québec seront âgés de 65 ans ou plus.

Les conséquences pour le marché du travail seront donc plus importantes au Québec qu'ailleurs au Canada. Le départ massif anticipé de travailleurs à la retraite entraînera une diminution du bassin potentiel de main-d'œuvre (graphique 1). L'ar-

Graphique 1 – La croissance de la population de 65 ans et plus s'accroîtra tandis qu'une baisse touchera bientôt les 15 à 64 ans



Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

rivée des jeunes sera insuffisante pour remplacer cette génération. D'après les projections de Statistique Canada, la population âgée de 15 à 64 ans amorcera une baisse dès 2013, tandis qu'elle continuera de croître au Canada et en Ontario (graphique 2).

François Dupuis
Vice-président et économiste en chef

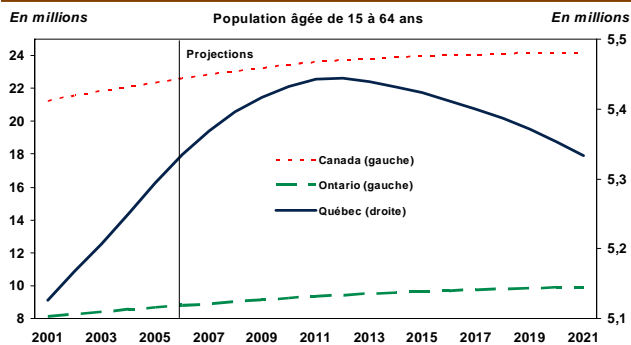
Yves St-Maurice
Directeur et économiste en chef adjoint

Hélène Bégin
Économiste senior

418-835-2450 ou 1 866 835-8444, poste 2450
Courriel : desjardins.economie@desjardins.com

Compte tenu de la vitesse et de l'ampleur du vieillissement de la main-d'œuvre à venir, il importe de déterminer si des politiques telles que le relèvement des cibles d'immigration ou des mesures visant à rehausser le taux de natalité pourraient empêcher la diminution du bassin de main-d'œuvre au Québec. À la lumière des calculs effectués par les démographes de Statistique Canada, nul autre choix que de se rendre à l'évidence : à court et à moyen terme, les dés sont jetés.

Graphique 2 – La réduction du bassin de main-d'œuvre sera problématique au Québec



Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

L'IMMIGRATION EST-ELLE UNE SOLUTION ?

À première vue, l'entrée de travailleurs étrangers pour gonfler les rangs de la population active semble attrayante. Dans la deuxième moitié des années 1990, moins de 30 000 immigrants s'établissaient annuellement au Québec, tandis que leur nombre excède les 40 000 personnes depuis quelques années. Le gouvernement du Québec relèvera progressivement sa cible d'immigration internationale à 55 000 personnes d'ici 2010 comparativement à 49 000 personnes, au maximum, cette année. Bien entendu, il ne suffit pas d'établir des cibles. Il faut non seulement les atteindre, mais surtout assurer la rétention des nouveaux arrivants sur une longue période. Si ceux-ci quittent après quelques années, comme c'est le cas pour bon nombre d'entre eux actuellement, l'effet est pratiquement nul sur le bassin de main-d'œuvre. Au fil des ans, plusieurs se déplacent vers d'autres provinces, notamment l'Ontario, ce qui contribue à maintenir le solde migratoire interprovincial dans le rouge. Bien que l'immigration représente une partie de la solution, elle ne peut que colmater les brèches.

Combien faudrait-il accueillir d'immigrants chaque année au Québec pour stabiliser le bassin de travailleurs et ainsi l'empêcher de rétrécir dans quelques années ? Selon Statistique Canada, seule l'arrivée annuelle de 300 000 personnes de l'extérieur arriverait à faire la différence entre une baisse ou une stagnation de la population de 15 à 64 ans (projections établies à partir de 2006). Or, il s'agit de l'équivalent du nombre d'étrangers qui entrent chaque année au Canada ! Comme cette cible est hors de portée, la main-d'œuvre se fera plus rare au cours des prochaines années en dépit d'une augmen-

tation du nombre d'immigrants et d'une meilleure intégration de ceux-ci à la société québécoise. Bref, l'immigration à elle seule ne peut renverser la tendance.

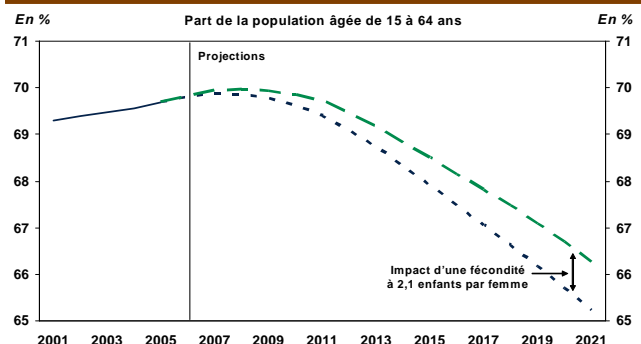
En revanche, même si une baisse de la population en âge de travailler est inévitable, le relèvement des cibles d'immigration, si elles sont atteintes, pourra à tout le moins atténuer la diminution. Des mesures visant à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail méritent donc d'être mises en place. La reconnaissance de la formation et de l'expérience de travail permettraient en outre de favoriser la rétention de ceux-ci au-delà de quelques années.

LA HAUSSE DE LA FÉCONDITÉ ALORS ?

Deuxième solution envisagée : une augmentation du taux de fécondité à 2,1 enfants par femme, soit le seuil de remplacement de la population. Comme c'est la fécondité, et non l'immigration, qui détermine principalement l'allure de la courbe démographique, cette avenue semble plus prometteuse. L'évolution récente de la natalité a d'ailleurs suscité des espoirs à cet égard. En 2006, une hausse significative de 8 % du nombre de naissances a porté celles-ci à 84 200. Bien que certains aient parlé de baby-boom, il n'en n'est rien par rapport à la pointe de 140 000 naissances atteinte dans les années 1950 et 1960. De toute façon, le ballon s'est déjà dégonflé en 2007 avec une progression de 3 % du nombre de naissances. Les données du premier trimestre de 2008 laissent entrevoir une hausse similaire à l'an passé.

Malgré cette remontée du nombre de naissances au Québec, le nombre d'enfants par femme n'a que légèrement augmenté depuis 2005, passant de 1,5 à 1,7 en 2007. Le taux de fécondité reste bien en deçà de celui de 2,1 qui permettrait le remplacement des générations. Même si ce seuil était atteint, plusieurs années devraient s'écouler avant d'avoir un impact sur le bassin de main-d'œuvre de 15 à 64 ans. Selon les estimations de Statistique Canada, même un retour au taux de fécondité à 2,1 enfants par femme n'empêcherait pas, du moins à court terme, un fléchissement de la population de 15 à 64 ans (graphique 3).

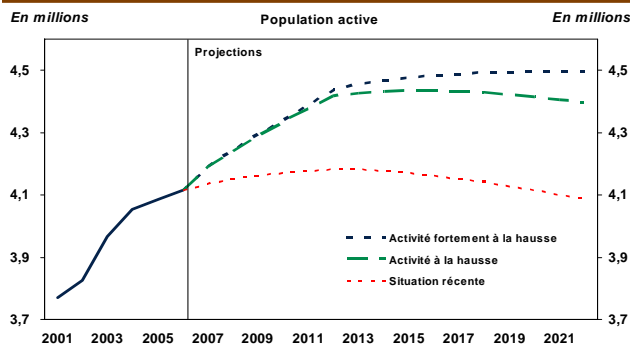
Graphique 3 – La population âgée de 15 à 64 ans baisserait même si la fécondité remontait à 2,1 enfants par femme



Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

En somme, ni l'immigration massive ou une remontée du taux de natalité ne peuvent infléchir les tendances. En fait, comme la démographie ne peut qu'atténuer la diminution du bassin de main-d'œuvre, le défi consistera plutôt à faire participer une part grandissante de la population au marché du travail. Les analyses de Statistique Canada montrent d'ailleurs qu'à court et à moyen terme les facteurs démographiques (fécondité et immigration) ont moins d'importance que l'évolution des taux d'activité sur l'offre future de main-d'œuvre. Si la démographie ne peut empêcher une baisse de la population active, une participation accrue au marché du travail pourrait toutefois la retarder (graphique 4).

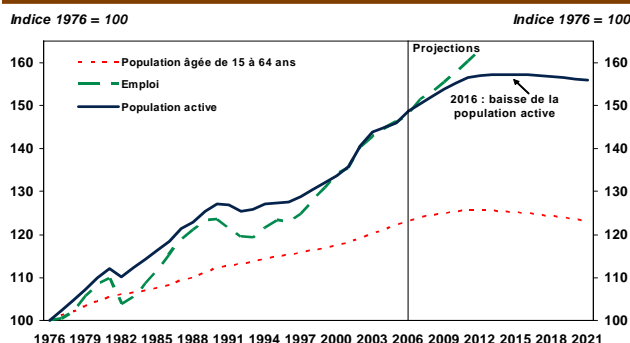
Graphique 4 – Seule une forte hausse des taux d'activité empêcherait, d'ici 2016, la population active de diminuer



Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Dans ce contexte, quels seront les mécanismes qui dicteront les tendances du marché du travail ? D'abord, la diminution de la force de travail risque d'entraîner une croissance anémique, voire une stagnation de l'emploi au cours de la prochaine décennie (graphique 5). À long terme, la progression de l'emploi est déterminée par celle de la population active sur le marché du travail qui, à son tour, est tributaire de la démographie. Historiquement, la progression de l'emploi rejoint bien celle de la population en âge de travailler, mais une augmentation du taux d'activité a expliqué certains écarts par le passé.

Graphique 5 – La croissance de l'emploi tombera-t-elle en panne au cours de la prochaine décennie ?



Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

LEXIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Bassin potentiel de travailleurs :

Population de 15 à 64 ans.

Population active :

Nombre de personnes de 15 ans et plus à la recherche d'un emploi ou qui en détiennent un (travailleurs et chômeurs).

Taux d'activité :

Pourcentage de la population de 15 ans et plus qui est active sur le marché du travail (population active).

Taux de chômage :

Nombre de chômeurs en pourcentage de la population active.

Taux d'emploi :

Pourcentage de la population de 15 ans et plus qui détient un emploi.

Les changements structurels qui sont survenus au cours de certaines périodes ont favorisé une progression de l'emploi supérieure à celle de la population en âge de travailler. Une augmentation du taux d'activité peut faire la différence.

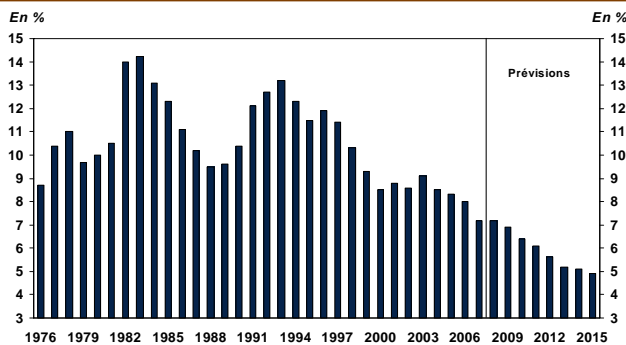
Au début des années 1970, la poursuite de l'entrée en masse des femmes sur le marché du travail a fait augmenter la proportion de gens actifs, élargissant par le fait même le bassin de travailleurs. Jusqu'à maintenant, la présente décennie a été marquée par un retour au travail massif des 55 ans et plus après une retraite hâtive. Ainsi, les tendances démographiques peuvent être atténuées par une participation accrue de la population au marché du travail. Au bout du compte, c'est donc l'évolution de la population active, soit le nombre de personnes de 15 ans et plus qui participent au marché du travail, qui dictera l'évolution future de l'emploi. L'espoir est également mince de ce côté.

Selon le scénario retenu par Statistique Canada, soit celui d'activité à la hausse, la croissance de la population active s'effritera sous le poids de la démographie au cours des prochaines années et diminuera même à compter de 2016 au Québec. D'ici là, la progression de l'emploi s'affaiblira graduellement même si la conjoncture économique provoque quelques sursauts ponctuels à la hausse comme à la baisse. Au Canada et en Ontario, les tendances démographiques sont nettement plus favorables, puisque la progression de la population active se poursuivra, bien qu'à un rythme moins soutenu. Incidemment, la croissance de l'emploi sera moins élevée au Québec.

QU'ARRIVERA-T-IL AU TAUX DE CHÔMAGE ?

Tous ces bouleversements entraîneront une baisse prononcée du taux de chômage québécois au cours des prochaines années (graphique 6). Cet indicateur, qui, pendant bien des années, fut le baromètre le plus suivi de l'état de santé de l'économie, deviendra complètement désuet. La descente du taux de chômage s'apparentera à un mirage, puisqu'il sera attribuable aux changements démographiques et non à une véritable amélioration du marché du travail. Le taux de chômage pourrait même approcher les 5 % d'ici cinq ans en dépit d'une faible croissance de l'emploi. La réduction du bassin de travailleurs fera toute la différence à cet égard. Ainsi, afin de comparer les performances économiques du Québec par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, il faudra éviter l'utilisation du taux de chômage. De toute façon, cet indicateur est déjà déficient à l'heure actuelle. Le taux d'emploi, soit la part de la population de plus de 15 ans qui occupe un emploi, garantit un portrait plus juste du marché du travail. Il suffira d'adopter ce baromètre afin de permettre une lecture fiable de l'économie.

Graphique 6 – Le taux de chômage fléchira rapidement au Québec



Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

LES SALAIRES VONT-ILS GRIMPER ?

En parallèle avec la baisse du taux de chômage, attribuable à la rareté de la main-d'œuvre, plusieurs sont d'avis que les salaires vont fortement augmenter. En fait, les ajustements salariaux devraient être différents d'un secteur à l'autre. Par exemple, les fabricants tournés vers les marchés extérieurs pourront difficilement rehausser les salaires pour attirer des travailleurs dans le contexte actuel de concurrence mondiale. Faute de main-d'œuvre, la délocalisation de la production à l'étranger pourrait s'intensifier afin d'assurer la croissance des entreprises. Les tendances démographiques risquent donc d'accroître le déclin du secteur manufacturier dont le poids

économique ne cesse de diminuer. La seule porte de sortie pour les entreprises qui voudront produire localement sera de rehausser les salaires pour attirer les travailleurs tout en augmentant leur productivité afin de demeurer compétitives sur les marchés internationaux.

Dans le secteur des services, qui est moins confronté à la concurrence étrangère, l'offre plus restreinte de travailleurs exercera une pression à la hausse sur les salaires. Les augmentations salariales seront plus importantes que celles accordées actuellement, mais les gains seront limités par la croissance plus faible de l'économie intérieure liée à la démographie défavorable.

Les hausses de salaires provoqueront à leur tour des ajustements structurels importants, notamment le déplacement de travailleurs en provenance de l'extérieur de la province. L'aspect linguistique pourrait toutefois atténuer ce phénomène pour le Québec. À long terme, la population a toujours tendance à migrer vers les endroits offrant de meilleures opportunités sur le marché du travail. Le cas récent de l'Alberta est éloquent à cet égard. La baisse du taux de chômage autour de 3,5 % depuis 2005 a fait grimper les salaires d'environ 5 % par année, attirant ainsi de nombreux travailleurs en provenance du reste du pays. Dans la première moitié des années 2000, la rémunération augmentait de 2,5 % à 3,0 % chaque année, comme c'est le cas au Québec depuis cinq ans. Les raisons qui ont poussé le taux de chômage aussi bas en Alberta sont toutefois très différentes. En Alberta, le boom pétrolier a fortement stimulé la croissance économique, augmentant par le fait même la demande de travailleurs. Au Québec, c'est l'offre de main-d'œuvre qui rétrécira en raison des changements démographiques. Malgré cette divergence, la baisse anticipée du taux de chômage exercera une pression sur les salaires. Les hausses annuelles de 5 % observées en Alberta peuvent servir de point de référence afin de déterminer ce que nous réserve la prochaine décennie au Québec.

DOIT-ON CRAINDRE UNE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ?

Plusieurs entrevoient bientôt une pénurie généralisée de travailleurs en raison d'un bassin de main-d'œuvre plus restreint. Or, certains secteurs d'activité éprouvent déjà des difficultés à combler leurs besoins à ce chapitre, ce qui compromet leur expansion. Les tendances démographiques font donc craindre le pire. Oui, les travailleurs se feront encore plus rares au cours des prochaines années. Une pénurie généralisée pourrait survenir seulement si aucun ajustement structurel ne se produit à la suite des bouleversements démographiques, ce qui est peu probable. En plus d'attirer de la main-d'œuvre

en provenance des autres provinces, les hausses de salaires plus généreuses pourraient inciter une plus grande part de la population à participer activement au marché du travail, notamment les personnes aptes au travail au Québec, mais sans emploi. Avant de crier au loup, il faut aussi tenir compte des conséquences d'un marché intérieur moins dynamique sur la demande de travailleurs. Les tendances démographiques entraîneront un ralentissement de la croissance économique qui, inévitablement, limitera l'augmentation de la demande d'employés de plusieurs entreprises. Certains secteurs pourront bien entendu éprouver de la difficulté à recruter et à retenir des employés, comme c'est le cas actuellement. Une pénurie criante de travailleurs, généralisée à l'ensemble de l'économie, est cependant loin d'être assurée. Dans ce contexte, les prochaines années devraient plutôt se caractériser par une rareté plutôt que par une pénurie de main-d'œuvre.

DES MESURES POUR ATTÉNUER LE CHOC

En somme, à elles seules, ni l'immigration massive ni une remontée du taux de natalité ne pourront empêcher une réduction du bassin de main-d'œuvre au cours des prochaines années. Ces deux avenues peuvent néanmoins atténuer sa diminution et méritent que des politiques gouvernementales y soient arrimées. Le véritable défi consistera plutôt à intégrer une part grandissante de la population sur le marché du travail. Les politiques gouvernementales doivent, par conséquent, privilégier cette approche. Plusieurs solutions peuvent être mises de l'avant et le Pacte pour l'emploi du gouvernement du Québec s'inscrit dans cette lignée. Actuellement, environ 400 000 personnes se trouvent sans emploi, mais disponibles pour le travail. Les actions afin de favoriser l'intégration de ces travailleurs potentiels, comme le prévoit le plan du gouvernement Charest, sont donc les bienvenues.

Une autre façon d'accroître l'offre de main-d'œuvre serait de faciliter l'accès au marché du travail pour certains travailleurs atypiques, comme les femmes ayant de jeunes enfants ou les gens avec des horaires irréguliers. Par exemple, le gouvernement pourrait mettre en place des services de garde ouverts en soirée et durant les fins de semaine.

Enfin, les rigidités sur le marché du travail devraient être moins présentes. Les lois concernant le travail sont trop contraignantes et entravent la flexibilité en matière de gestion de la main-d'œuvre. Plusieurs industries sont également assujetties à des barrières interprovinciales, notamment par les regroupements de professions, ce qui limite la mobilité des travailleurs. Un nouvel accord vient d'ailleurs d'être conclu à ce sujet entre les provinces. À compter du 1^{er} avril 2009, un diplôme ou un permis de travail obtenu dans une province sera reconnu dans toutes les autres.

Des mesures visant à rehausser la formation et le développement des compétences doivent également être mises de l'avant. L'aide de l'État s'avère indispensable pour s'assurer que les travailleurs québécois répondent adéquatement aux nouvelles exigences des entreprises. Il est impératif d'aider les employés des secteurs à faible valeur ajoutée, qui sont bouleversés par la concurrence mondiale et le haut niveau du dollar canadien, à se tourner vers les secteurs d'avenir. Ces nouvelles qualifications peuvent aussi bien être acquises au sein du réseau de l'éducation que par des stages et de la formation en entreprise.

De plus, la force de travail pourrait être augmentée en encourageant les travailleurs à demeurer actifs plus longtemps. Pour y arriver, le gouvernement vient d'ailleurs de mettre en place des incitatifs visant à retarder le début de la retraite. Des modifications ont été apportées à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et à la Loi sur le régime de rentes du Québec en juin dernier. Le gouvernement provincial permettra aux 55 ans et plus de poursuivre leur vie active tout en recevant leur rente de retraite et en ayant la possibilité de bonifier cette dernière. Auparavant, il s'avérait la plupart du temps financièrement plus avantageux de prendre une retraite précoce que de continuer à travailler. Le Québec est la première province à se doter d'une législation favorisant la retraite progressive. Cela permettra de mieux surmonter le défi démographique et d'en atténuer les répercussions sur le marché du travail.

Espérons que ces mesures contribueront à réduire l'écart entre le taux de participation du marché du travail des 55 ans et plus au Québec (29,3 %) et celui du Canada (33,3 %). Le Québec bénéficierait non seulement d'un bassin de travailleurs élargi, mais aussi de l'expérience des individus plus âgés et, souvent, plus productifs que les autres. Cela favoriserait également la mise en place d'un contexte intéressant pour le transfert des compétences d'une génération de travailleurs à l'autre, et ce, pour le plus grand bénéfice des entreprises.

Finalement, le gouvernement pourrait même repousser l'âge normal de la retraite, ce qui concorderait avec l'allongement de l'espérance de vie au cours des dernières années. Celle-ci, qui était de 75 ans au début des années 1980, atteint 81 ans actuellement. L'âge normal de la retraite est d'ailleurs en hausse dans plusieurs pays de l'OCDE, et la transition se fait sur une longue période. Les États-Unis et l'Allemagne feront graduellement passer le seuil de 65 à 67 ans d'ici une vingtaine d'années. Mine de rien, si l'âge moyen de la retraite était retardé de deux ans, l'incidence sur le bassin de travailleurs disponibles serait importante.

Par ailleurs, le régime fiscal pourrait être modifié afin d'inciter plus de gens à rejoindre les rangs du marché du travail. Les travailleurs bénéficieraient de baisses d'impôts sur le revenu qui seraient compensées par une augmentation généralisée des taxes à la consommation. L'effet serait neutre au plan des recettes fiscales, et cette mesure encouragerait davantage le travail.

En conclusion, plusieurs mesures peuvent contribuer à élargir le bassin de main-d'œuvre au Québec. Une meilleure intégration au marché du travail, une formation accrue des employés, des incitatifs pour retarder l'âge de la retraite et, ultimement, repousser le seuil officiel de quelques années augmenteraient la participation au marché du travail. Cela

pourrait, en partie, permettre de contourner les tendances démographiques. Chose certaine, le choc démographique imposera aux entreprises des efforts d'adaptation importants. Moins de travailleurs disponibles et un marché intérieur à faible croissance rendront le défi de la compétitivité encore plus exigeant.

Les changements démographiques auront des impacts plus grands que ceux analysés sur le marché du travail. Afin d'éviter un affaiblissement marqué de la progression du PIB réel, les gains de productivité devront s'intensifier au cours des prochaines années. Voilà un autre défi que l'économie du Québec devra relever dans un contexte où la croissance économique reposera de moins en moins sur la démographie.

Hélène Bégin
Économiste senior

¹ Selon l'Institut de la statistique du Québec, les générations du baby-boom désignent habituellement les cohortes nées de 1946 à 1966.

RÉFÉRENCES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Le Pacte pour l'emploi : le Québec de toutes ses forces », 2008.

MARTEL, Laurent, Statistique Canada, « Vieillesse et main-d'œuvre du Québec au cours des 25 prochaines années : le point de vue d'un démographe », présentation dans le cadre du congrès annuel de l'Association des économistes québécois, mai 2008.